

Comité de Bassin



De la Martinique

Le Président

Fort-de-France, le 12 juin 2012

Le Président du Comité de Bassin

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Comité consultatif SDAGE

Affaire suivie par : Denis ETIENNE
☎ 05 96 71 44 97 – 05 96 71 25 00
✉ denis-etienne@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Denis ETIENNE – Chargé de mission DCE et gouvernance de l'eau, DEAL Martinique
Relecture : Gaëlle HIELARD - Chargée de Mission Évaluation Environnementale & Suivi des Politiques de Territoire, Office De l'Eau Martinique

Objet : Réunion du Comité consultatif SDAGE du 12 juin 2012
Copies à : Membres du Comité consultatif

Compte-rendu succinct

I - Rappel

En application de l'article R212-6 du Code de l'environnement, transposant l'article 14 de la Directive cadre sur l'eau (DCE), le Public de métropole et des départements d'outre-mer sera consulté du **1er novembre 2012 au 30 avril 2013** par les comités de bassin sur :

- ☐ la « *synthèse provisoire des questions importantes* » (« QI » = les enjeux) qui se posent au niveau du bassin pour la gestion de l'eau,
- ☐ le « *calendrier et le programme de travail* » indiquant les modalités d'élaboration ou de mise à jour du schéma directeur (SDAGE 2016-2021).

Cette consultation s'inscrit dans la perspective de la révision des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et doit permettre de recueillir et prendre en compte l'avis du public sur ces sujets.

II - Objectifs de la réunion

Lors du bureau du CB du 25 avril 2012, le président CHOMET a demandé qu'un Comité de pilotage élargi (**ou Comité consultatif**) composé des membres du CB et d'acteurs institutionnels, représentants associatifs, des syndicats, etc (tous les acteurs de l'eau), soit consulté sur les travaux du 2ème cycle de planification pour l'actualisation des QI et la mise en œuvre de la consultation.

Le **Comité consultatif** est interrogé sur les points suivants pour l'actualisation des questions importantes :

- ☐ les nouveaux éléments de contexte à prendre en compte sont-ils complets ?
- ☐ la synthèse des enjeux importants pour le bassin est-elle partagée ?
- ☐ les enjeux proposés couvrent-ils les sujets majeurs du bassin ?
- ☐ La stratégie présentée convient-elle ?

Ces éléments feront l'objet d'une délibération du Comité de bassin, lors de sa plénière du 11 juillet 2012.

III - Ordre du jour

Introduction

Daniel CHOMET - Président du Comité de Bassin

1. Contexte général (DCE, SDAGE, Cycle de gestion de l'eau)

Gaëlle HIÉLARD – Chargée de mission Évaluation Environnementale & Suivi des Politiques de Territoire (ODE)

2. Présentation de la démarche globale de révision de l'état des lieux

Corinne FIGUERAS - Chargée de mission DCE et qualité des eaux (DEAL)

3. Contexte de l'exercice & Stratégie consultation

Gaëlle HIÉLARD – Chargée de mission (ODE)

4. Définition des questions importantes, focus sur des enjeux du SDAGE

Denis ETIENNE, Chargé de mission DCE et gouvernance de l'eau (DEAL)

5. Discussions, tour de table des avis

IV – Recueil des avis et remarques

La démarche / méthodologie :

Le Président CHOMET a souhaité la création d'un Comité consultatif dans le cadre de la révision du SDAGE, afin :

- d'intégrer à la consultation du public les préoccupations et l'expérience de chacun,
- de procéder à une réelle appropriation des sujets à traiter et des enjeux par tous,
- de réaliser un vrai exercice de démocratie participative, dans le respect des modalités de mise en œuvre imposées par la DCE.

Les mairies, communautés d'agglomérations et autres partenaires territoriaux sont sollicités dans le cadre de cette réunion et le seront à nouveau par courrier, afin d'apporter leur soutien à la consultation et notamment :

- mise à disposition d'un point d'accueil pour le public (avec si possible un ordinateur en libre accès afin de permettre aux administrés de remplir le questionnaire dématérialisé en ligne),
- proposer quelques réunions / journées de rencontre entre le public et les [ambassadeurs bleus](#),
- signaler les manifestations organisées par les communes au cours desquelles les ambassadeurs pourraient intervenir,
- proposer le cas échéant l'organisation d'une réunion publique et la diffusion de l'information le plus largement possible (4 réunions publiques seront organisées sur l'ensemble du territoire pendant les 6 mois de la consultation),
- informer de la consultation dans les journaux communaux,
- autres initiatives,...

Il est important de rendre compte des résultats de la consultation afin de poursuivre le processus de consultation dans le temps et permettre une appropriation individuelle et collective.

Il faut essayer d'intégrer au mieux dans la consultation les « anciens », les personnes n'ayant pas accès à internet, les personnes illettrées, et celles vivant dans des endroits reculés (et notamment zones rurales).

Il est souhaitable de profiter de la consultation pour sensibiliser et responsabiliser la population.

Il est recommandé de renforcer l'intervention des ambassadeurs bleus dans les zones à enjeux (à définir).

Les enjeux / QI :

Rappel des enjeux pré-identifiés :

- La ressource en eau,
- Les pollutions et leurs impacts (sur l'homme, sur le milieu),
- La gouvernance et le prix de l'eau.

L'exercice ne consiste pas à traiter toutes les questions importantes en lien avec la gestion de l'eau (ce qui sera l'exercice à mener lors de la prochaine consultation fin 2014 début 2015, pour élaborer le SDAGE 2016 2021).

Pour cette consultation de 2012-2013, le choix a été de faire un focus que quelques enjeux définis lors de la dernière consultation pour le SDAGE actuel, et qu'il semble pertinent de remettre à jour au vu de nouveaux éléments de contexte : la crise économique (grève 2009), changement climatique, évolution de la législation avec :

- la Directive Marine,
- les Grenelles de l'environnement,
- les réformes de la PAC et des collectivités territoriales,...

Cela étant, il ne faut pas non plus donner l'impression d'évacuer les enjeux importants du bassin (nécessité d'un texte explicatif clair en introduction du questionnaire).

Il faut éviter de reposer les questions dont on connaît déjà les réponses et ne pas insister sur les enjeux déjà identifiés lors de la consultation de 2006 et pleinement traités dans le SDAGE actuel, enjeux pour lesquels une mise en perspective avec l'actualité n'apporterait pas de vision nouvelle.

Il faut bien expliciter le contexte en préambule du questionnaire et notamment rappeler la valeur du SDAGE actuel, (cadre réglementaire obligatoire, opposable à la loi), ainsi que les enjeux de la consultation.

Propositions de sujets complémentaires à aborder dans le questionnaire :

Insister d'avantage sur le thème des eaux pluviales (éventuellement comme fil conducteur des 3 grands enjeux pré-définis ?) :

- leur rôle dans le transport des polluants,
- l'impact sur le littoral et sa biodiversité,
- l'importance des Zones Humides (préservation de la Mangrove) absorbant les pollutions qui ruissellent et le rôle de régulation des débits (limitation du risque inondation, rôle de la biodiversité... , Le pluvial pourra aussi traiter de l'aspect quantitatif (changement climatique abordé).

L'accès aux données et transparence de l'information.

L'hydromorphologie (aspect physique d'un cours d'eau) abordé au travers des questions suivantes:

- 1/ laisser vivre la rivière : la DCE tend vers cela par l'effacement des obstacles et seuils par exemple.
- 2/ L'entretien des cours d'eau, en terme de continuité écologique et hydraulique, est encouragé.

Remettre les usagers face à leur responsabilité : l'impact assainissement et pluvial est sous-estimé car mal connu.

Les espaces protégés en lien avec la ressource en eau, et notamment les « châteaux d'eau » naturels que sont les Pitons du Carbet et la montagne Pelée.

Le problème d'érosion en lien avec le pluvial (pertes sédimentaires) et pas uniquement sous l'angle de l'agriculture (le transport ou les carrières) avec l'impact avéré terre/ mer

Le rendement des réseaux de distribution.

Cohérence avec les autres politiques :

Il faut tenir compte :

- de la directive cadre stratégie pour le milieu marin et définir la limite que l'on se fixe en milieu marin.
- de l'urbanisme et notamment de l'aménagement du littoral
- du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)
- santé : la bonne qualité de l'eau au robinet est un fait, le rappeler. Ce sont les rejets d'eaux usées qui sont de mauvaise qualité le plus souvent. L'assainissement reste un enjeu fondamental.

Groupe de travail restreint :

Ce groupe est composé de la l'ODE, de la DEAL et du Comité de Bassin.

Le Comité Régional des Pêches a exprimé le souhait d'être intégré au groupe de travail restreint, ce qui a été acté en séance.

IV – Suite à donner

Les participants enverront les remarques complémentaires éventuelles au chargé de mission DEAL (denis-l.etienne@developpement-durable.gouv.fr).

Les documents soumis à délibérations seront envoyés aux membres du Comité de Bassin environ 15 jours avant la plénière du 11 juillet 2012.

Les communes seront sollicitées par contact direct et officiellement par courrier pour leur appui dans le cadre de la consultation, à partir du mois de juillet.

Sur la base des enjeux identifiés, un questionnaire sera préparé par un prestataire technique en septembre/octobre en collaboration avec le groupe de travail restreint.